



MEMENTO FISCAL

VOTRE ACTIVITE

SIRET 949025753 00011

Date de création 01/01/2023

Forme juridique Société étrangère non immatriculée au RCS (code : 3220)

Dénomination AANDP EXPORT-IMPORT LTD

Activité principale Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits laitiers, oeufs, huiles et

matières grasses comestibles (code: 4633Z)

Date de clôture de l'exercice 31/12

Adresse de votre activité 65 London Wall EC2M 5TU London ROYAUME-UNI

VOS	OBLIG	PIONS	FISCALES
VUS	ODLIG	CHOILB	FISCALES

TYPE D'IMPOT

TVA - Taxe sur la valeur ajoutée

REGIME D'IMPOSITION

RN - Réel normal Numéro (ROF) : TVA1

Périodicité de la déclaration 3310-CA3 : Mensuelle

Votre n° de TVA intracommunautaire

FR 07949025753

VOS SERVICES

Service en ligne

Impots.gouv.fr

Impots.gouv

Les entreprises ont l'obligation de télé-déclarer leurs déclarations de TVA et de résultats, de consulter en ligne leurs avis de cotisation foncière des entreprises (CFE) et de télé-payer leurs principaux impôts (TVA, Impôt sur les sociétés, taxe sur les salaires (TS), cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE), cotisation foncière des entreprises (CFE), prélèvements et retenues à la source sur les revenus de capitaux mobiliers (RCM). Pour effectuer ces opérations en ligne, vous êtes invité à créer votre espace professionnel sécurisé sur le site impots gouv.fr.

Votre espace <u>professionnel</u>, accessible à partir du site impots.gouv.fr, vous permet également de :

- vous informer et consulter la documentation fiscale, l'actualité fiscale et accéder aux sites des partenaires du ministère des finances et des comptes publics:
- consulter votre compte fiscal (message d'information, consultation des déclarations y compris celles de prélèvement à la source si vous êtes collecteur en tant qu'employeur, des avis de CFE et des paiements, gestion des comptes bancaires);
- déclarer la TVA, les déclarations de résultats, la CVAE, les RCM;
- payer la TVA, l'IS, la CFE, la CVAE, la TS, les RCM et la taxe foncière (TF);
- effectuer une demande de remboursement de crédit de TVA ou un remboursement de TVA pour les opérations effectuées dans d'autres Etats membres;
- obtenir une attestation de régularité fiscale en temps réel : les entreprises soumises à l'IS et assujetties à la TVA peuvent éditer directement à partir de leur espace professionnel l'attestation fiscale demandée pour les marchés publics.
- accéder à la messagerie sécurisée pour déposer une réclamation, signaler une difficulté, poser une question générale ou transmettre toute information ou document utiles à la gestion de votre dossier auprès du service compétent de l'administration fiscale et en suivre l'avancement. Nous vous invitons à utiliser votre messagerie sécurisée comme principal moyen de communication avec nos services.

Votre espace <u>particulier</u>, également accessible à partir du site impots.gouv.fr, vous permet <u>notamment</u> de :

- gérer vos acomptes de prélèvement à la source (service « Gérer mon prélèvement à la source », si vous exercez une activité indépendante. Vos acomptes seront ainsi ajustés à votre situation au plus vite. Vous pourrez choisir un paiement trimestriel de vos acomptes sur vos revenus d'activité. De même en cas de variation d'activité, vous pourrez demander le report d'une échéance sur le mois ou le trimestre suivant. Votre Service des Impôts des Entreprises Service des Impôts des Entreprises Etrangères 10 RUE DU CENTRE 93465 NOISY-LE-GRAND CEDEX Tél: 01 72 95 20 31 Réception exclusivement sur rendez-vous. Horaires d'ouverture : TELEPHONE LUNDI AU VENDREDI 09H00-16H00 Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace professionnel sur impots.gouv.fr La loi ESSOC du 10 août 2018 généralise le principe du droit à l'erreur pour les usagers de l'administration. Tout contribuable de bonne foi a la possibilité de corriger - spontanément ou au cours d'un contrôle - ses déclarations sans risque de



sanction et de bénéficier d'un intérêt de retard réduit.

Pour en savoir plus : « impots.gouv.fr / rubrique droit à l'erreur »